

L'ÉCOLE LABERGE, MA FIERTÉ

Janvier/février 2022

28 janvier	- Journée pédagogique
7 au 11 février	- Semaine des enseignants - Semaine des inscriptions
10 février	- Remise du premier bulletin
11 février	- Journée pédagogique
14 février	- St-Valentin
28 février au 4 mars	- Semaine de relâche
18 mars	- Journée pédagogique
28 mars	- Journée d'école en remplacement de la fermeture du 17 janvier. Ce sera un jour 3.

MESSAGES DE LA DIRECTION

1. Mot de la direction

Chers parents,

Nous aimerions faire un rappel sur l'utilisation du débarcadère (stationnement principal de l'école) et de la sécurité des élèves. Nous remarquons un achalandage plus marqué depuis le retour des vacances. Nous vous invitons à être très prudents et patients aux alentours de l'école surtout dans les aires de débarquements.

Nous voulons tous que nos élèves soient en sécurité et nous avons besoin de votre collaboration pour y arriver.

Nous vous rappelons que le stationnement près du parc est réservé au personnel de l'école et ne doit pas être utilisé par les parents **le matin**. Un signaleur sera présent dès demain (jeudi 20 janvier) pour orienter les voitures vers le débarcadère (stationnement principal de l'école) ou vers les rues avoisinantes si vous devez accompagner votre enfant lorsqu'il doit descendre de la voiture.

Voici un rappel du fonctionnement :

De 6 h 30 à 7 h 55

Les parents-utilisateurs du service de garde peuvent utiliser le débarcadère du stationnement principal de l'école. Vous pouvez vous avancer jusqu'à la porte donnant sur la cour de l'école se trouvant près de la piétonnière. Vous y verrez l'affiche indiquant l'entrée du service de garde à partir du débarcadère.

De 7 h 55 à 8 h 08

Le débarcadère (stationnement principal de l'école) est accessible à tous les parents. Le principe du débarcadère est de faire un arrêt, dépôt et départ rapide. Il est donc important, qu'une fois arrivée devant la porte de l'entrée de la cour d'école (entrée service de garde), que l'élève descende de lui-même de la voiture avec tous ses effets en mains permettant alors aux parents de poursuivre vers la sortie du débarcadère en quelques minutes. Nous vous demandons de vous assurer que votre enfant soit prêt à descendre de la voiture et qu'il puisse le faire de façon autonome pour assurer un roulement continu des voitures. Cet espace n'est pas un stationnement, mais bien un débarcadère.

Il est important de noter que vous devez utiliser uniquement la voie réservée du débarcadère pour y déposer votre enfant. Les autres voies du stationnement principal de l'école ne font pas partie du débarcadère et ne doivent pas être utilisées pour y déposer votre enfant.

Pour les enfants qui ne parviennent pas à descendre de façon autonome de la voiture ou qui ont besoin de plus de temps, nous vous invitons à utiliser les rues avoisinantes et **non pas le stationnement du personnel situé près du parc puisque ce n'est pas un débarcadère et il n'est accessible qu'au personnel de l'école le matin.**

Il est aussi possible de déposer votre enfant à l'entrée de la cour du côté de la rue Doucet en utilisant les bordures de la rue et non pas le débarcadère qui est réservé uniquement pour les autobus.

Pour les parents qui désirent accompagner leur enfant jusqu'à la piétonnière, nous vous encourageons à stationner votre voiture sur les rues avoisinantes et venir à pied jusqu'à la piétonnière pour éviter tout engorgement à la circulation.

Il serait grandement apprécié de ne pas vous stationner ou d'immobiliser votre voiture le long de la rue Rideau pour y déposer votre enfant. Cette zone est une zone vulnérable et dangereuse à l'heure de pointe le matin. Il est beaucoup plus sécuritaire d'emprunter le débarcadère.

Merci de votre collaboration!

Michel Chalifour
Directeur

Brigitte Primeau
Directrice adjointe